

Loi de 1984 : Date Limite de Consommation

La Date Limite de Consommation (DLC) est la date après laquelle la consommation d'un produit devient dangereuse pour la santé.

Elle est indiquée sur les produits alimentaires périssables et emballés : viandes déjà découpées, charcuteries, plats cuisinés réfrigérés, yaourts...

Une DLC est indiquée par la mention : « À consommer jusqu'au... » Suivie de l'indication du jour, du mois et éventuellement de l'année.

Loi de Date Limite d'Utilisation Optimale

Aucun danger : On peut consommer le produit après la date, dans ce cas, il peut éventuellement y avoir une évolution progressive des arômes, du goût et de la texture.

Cela concerne les produits en conserve, les produits stérilisés, les produits surgelés, les produits secs, ainsi que le chocolat (biscuits, pâtes, riz, etc.), lait UHT, boissons.

Sur l'emballage figure :

"A consommer de préférence avant le..."



E.S.C.A.L.E

19 c Rue Jean Jaurès
08200 Sedan

Téléphone: 03.24.22.75.20

E-mail: ass.escala@wanadoo.fr



SCANNEZ-MOI

Retrouvez nous sur notre site internet :

<https://assescale.wixsite.com/escala>

"Ne pas jeter sur la voie publique"

E.S.C.A.L.E

Espace de Solidarité, Conseils Alimentaires et de Libre Échange

" La Solidarité, c'est aider chacun à porter le poids de la vie et la rendre plus facile "

Henry-Frédéric AMIEL

E.S.C.A.L.E :
Espace Solidarité, Conseils
Alimentaires et de Libre Échange

Association de loi du 1er juillet 1901 à but non
lucratif

ESCALE a été créée le 11 juillet 2002

par Monsieur MILANG,

Objectif de l'association :

Organiser et gérer l'aide alimentaire en allant au delà d'une simple distribution.

Quand sommes-nous ouvert ?

Lundi:	14h00-16h45
Mardi:	11h00-16h45
Mercredi:	09h30-12h45
Jeudi:	14h30-17h15
Vendredi:	14h00-16h45

Fermé le week-end

Inter
marché



Qu'est-ce qu'une épicerie Solidaire :

Une épicerie solidaire a pour but d'accueillir une personne rencontrant des difficultés à s'alimenter correctement de façon ponctuelle ou prolongée.

Les objectifs :

- Développer l'aide alimentaire.
- Associer les bénéficiaires dans une démarche active d'insertion socioprofessionnelle.
- Assurer un meilleur service dans une perspective éducative.
- Permettre aux personnes de choisir leurs produits et les conseiller dans leurs choix.
- Apprendre aux personnes à diversifier leur alimentation et à gérer leurs achats.
- Conseiller les familles dans la confection de leur menu.
- Créer des ateliers divers (cuisine, jardinage, lutte dans les conduites addictives, etc....)

Comment bénéficier de l'aide Escale ?

Afin de bénéficier de cette aide, il faut habiter Sedan, Balan, Bazeilles, Bosséval, Chéhéry, Cheveuges, Daigny, Donchery, Escombres, Fleigneux, Floing, Francheval, Givonne, Glaire, Illy, La Chapelle, La Moncelle, Noyers-Pont-Maugis, Poursu-aux-bois, Poursu-Saint-Rémy, Rubécourt, Saint-Aignan, Saint-menges, Thelonne, Villers-Cernay, Villers-sur-Bar, Vrigne-Aux-Bois, Vivier-Au-Court, Wadelincourt.

Qui examine votre demande ?

Un binôme composé d'un travailleur social de la Maison des Solidarités ou du CCAS de Sedan et d'un bénévole faisant partie d'un CCAS du territoire ou d'une association partenaire.

Les inscriptions se font les **mardis** et **jeudis** hors jours fériés, de **14heures à 16heures** uniquement sur rendez-vous pris par téléphone au **03/24/22/75/20** ou directement à l'épicerie.

Quels sont les documents demandés ?

Tous les justificatifs de ressources et de dépenses (avec preuves de paiement), des 30 derniers jours avant la date du rendez vous :

Les justificatifs de ressources : salaire, allocations familiales, retraite, pension alimentaire et aides diverses.

Les dépenses : loyer, factures d'énergie diverses, assurances, crédit, téléphone et internet etc....

Preuve de paiement : tous supports (portable, ordinateurs ou relevé bancaire).

La carte d'inscription :

Elle est délivrée après l'étude du dossier et la validation des droits (composition du foyer, reste à vivre etc....).

Elle est utilisable dès le lendemain de l'entretien et le pouvoir d'achat est valable 1 mois et renouvelable 2 fois.

Les achats effectués seront à payer en caisse dans la limite du pouvoir d'achat.

Au bout des 3 mois si les difficultés persistent, l'utilisateur aura la possibilité de se réinscrire en prenant un nouveau rendez-vous.

**Inter
marché**

